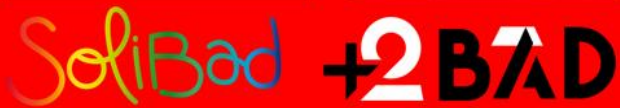




Comité Départemental de Badminton



Championnat d'Ile-et-Vilaine Vétérans de badminton

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. GÉNÉRALITÉS..... | 2 |
| 1.1 DEFINITION..... | 2 |
| 1.2 CHAMP D'APPLICATION..... | 2 |
| 2. PARTICIPATION | 2 |
| 2.1 CRITERES D'ADMISSION..... | 2 |
| 2.2 TABLEAUX..... | 2 |
| 2.3 SURCLASSEMENT..... | 2 |
| 3. INSCRIPTIONS..... | 2 |
| 3.1 ENSIMPLE..... | 2 |
| 3.2 ENDOUBLES..... | 2 |
| 3.3 FUSION..... | 3 |
| 4. CONFECTION DES TABLEAUX..... | 3 |
| 5. ÉCHÉANCIER..... | 3 |
| 6. GESTION TECHNIQUE | 3 |
| 7. VOLANTS..... | 3 |
| 8. MEDAILLES | 3 |
| 9. PARTENARIAT | 4 |
| 10. FINANCEMENT | 4 |
| 10.1 FRAIS D'INSCRIPTION..... | 4 |
| 10.2 RESTAURATION..... | 4 |
| 10.3 PRODUITS DIVERS..... | 4 |
| 11. OFFICIELS TECHNIQUES | 4 |
| 11.1 JUGE ARBITRAGE..... | 4 |
| 11.2 ARBITRAGE..... | 4 |
| 12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION..... | 5 |
| 12.1 DESIGNATION DE L'ORGANISATEUR..... | 5 |
| 12.2 OBLIGATION LOGISTIQUE POUR LE CLUB ORGANISATEUR..... | 5 |
| 12.3 MODALITES DE L'ORGANISATION..... | 5 |
| 13. DÉCLARATION SUR POONA..... | 5 |
| 14. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES | 5 |

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Définition

Le Championnat 35 Vétérans est une compétition attribuant les titres de champion d'Ille-et-Vilaine dans 5 disciplines : Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX).

A l'issue de cette compétition, les titres de « Champion d'Ille-et-Vilaine Vétérans » sont attribués aux vainqueurs, et de vice-champions d'Ille-et-Vilaine Vétérans aux finalistes.

1.2 Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

La gestion du Championnat est confiée par le Comité 35 de Badminton à la Commission Vétérans.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement.

Aucun tournoi ou série vétérans ne seront autorisés sur le territoire d'Ille-et-Vilaine aux mêmes dates.

2. PARTICIPATION

2.1 Critères d'admission

Seuls sont admis à participer au Championnat 35 Vétérans, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club d'Ille-et-Vilaine affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs vétérans autorisés à jouer en compétition pour la saison en cours.

2.2 Tableaux

Le Championnat 35 Vétérans oppose les joueurs dans cinq disciplines (SH, SD, DH, DD, DM). Dans chacune de ces disciplines, pour un meilleur déroulement du championnat, les vétérans sont regroupés par catégorie d'âge : V1 (+35), V2 (+40), V3 (+45), V4 (+50), V5 (55), V6 (+60), V7(+65), V8 (+70), V9 (+75), V10 (+80).

2.3 Surclassement

Si à la date de prise en compte (jeudi à J-30), le CPPH le permet :

- a. En simple, un joueur peut demander à être inscrit dans une catégorie d'âge inférieure (Ex : un V3 peut demander à être inscrit en V2, voire en V1).
- b. Une paire, si elle le souhaite peut-être retenue dans une catégorie d'âge inférieure.

3. INSCRIPTIONS

Pour le Championnat 35 Vétérans, chaque joueur ne peut s'inscrire que dans deux tableaux maximum (simple et/ou double **OU** double et/ou mixte). Les inscriptions sont libres et se font obligatoirement sur le site badnet.fr jusqu'à J-15.

3.1 En simple

Dans chaque catégorie d'âge (V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9, V10), le Comité 35 retient les 12 meilleurs joueurs inscrits suivant leur moyenne CPPH à J-30, dans chaque tableau, pour constituer les poules du Championnat 35 Vétérans.

En cas de forfait d'un joueur, il est remplacé par le joueur le mieux classé non retenu initialement.

Les autres joueurs inscrits mais non retenus sont libérées pour le week-end du championnat.

3.2 En doubles

Les inscriptions doivent être saisies et validées par les deux partenaires et/ou club sur Badnet jusqu'à J-15 avant la compétition.

Seules les 12 meilleures paires inscrites en fonction du CPPH (à J-30) dans chaque catégorie d'âge, sont retenues pour participer au Championnat 35 Vétérans.

En cas de forfait d'un joueur, le joueur restant a jusqu'à J-9 pour retrouver un partenaire de classement équivalent au joueur forfait. Dans le cas contraire, la paire est remplacée par la paire la mieux classée non retenue initialement.

Les autres paires inscrites mais non retenues sont libérées pour le week-end du championnat

Aucune modification des tableaux n'est apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.



Comité Départemental
de Badminton



3.3 Fusion

Dans le cas où le nombre d'inscrits dans une catégorie d'âge est inférieur à 4, un regroupement avec un tableau d'une autre catégorie d'âge adjacente est proposé, sans accord préalable des joueurs (fusion possible de la catégorie V3 avec les V2 ou les V4).

En cas de regroupement de plus d'un niveau (fusion de trois catégories d'âge, V3-V4-V5 par exemple), l'accord des joueurs les plus âgés (dans l'exemple les V5) doit être demandé pour maintenir leur participation dans ce tableau.

Dans tous les cas, la fusion de plusieurs catégories d'âge ne peut pas avoir pour conséquence la création d'un tableau de plus de 12 joueurs.

Si, après fusion, il y a plus de 12 joueurs dans le tableau fusionné, les 12 meilleurs en fonction du CPPH seront retenus.

En cas d'impossibilité de fusion selon les règles ci-dessus, tout tableau de moins de quatre inscrits est annulé et les titres non décernés.

4. CONFECTION DES TABLEAUX

La confection des tableaux est réalisée par le GEO du Comité 35.

Dans la mesure du possible, les tableaux sont répartis en poules de 3 ou 4, en privilégiant 2 sortants par poule.

La constitution des tableaux est réalisée en fonction des inscriptions et en phase avec le R.G.C.

Les têtes de séries sont déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie d'âge, en fonction du CPPH à J-30.

5. ÉCHÉANCIER

Le tirage au sort des tableaux et les échéanciers sont effectués par le Juge-Arbitre à J-6 avant la compétition.

Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort doivent être justifiés par écrit dans les conditions habituelles.

En fonction des inscriptions, l'échéancier suivant est conseillé.

Samedi

Les tableaux de simple et de mixte seront, dans la mesure du possible, joués, dans leur intégralité, le samedi.

Toutefois si l'échéancier ne permet pas le respect des horaires prévus, le Comité se réserve le droit de reporter les phases finales au dimanche.

Dimanche

Les doubles se joueront le dimanche.

6. GESTION TECHNIQUE

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La création du tournoi sur Badnet sera effectuée et gérée par le GEO du Comité 35.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur (disposant d'un accès à internet et apte à utiliser le logiciel Badnet) et d'une imprimante.

Les inscriptions et les tableaux sont entièrement gérés par le Comité 35 sous contrôle de la commission vétérans et du Juge Arbitre principal.

Les convocations sont mises en ligne sur Badnet et sur le site du Comité 35, le mardi précédant la compétition.

À partir du jeudi, les joueurs concernés sont avertis individuellement par mail, en cas de modification des convocations.

Les droits d'accès à la compétition sont donnés au club organisateur dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat.

Le club organisateur doit également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'évènement (presse sportive et locale).

Le Comité 35 contacte la presse régionale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et les conditions de déroulement de ce championnat.

7. VOLANTS

Pour tous les joueurs, les volants plumes homologués sont à leur charge (partage) jusqu'aux demi-finales.

Pour les finales, 3 volants plumes homologués sont fournis par le Comité.

Ceux-ci sont livrés au club organisateur par le partenaire du Comité 35.

8. MEDAILLES

Les médailles seront fournies par le Comité 35 pour les demi-finalistes, les finalistes et les vainqueurs des différentes séries.



Comité Départemental
de Badminton



9. PARTENARIAT

L'organisateur doit :

- Respecter l'engagement du Comité 35 vis-à-vis de son partenaire.
- Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.
- Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

Les frais de restauration du partenaire sont à la charge du Comité 35

En cas d'indisponibilité du partenaire du Comité 35, le club organisateur a la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

10. FINANCEMENT

10.1 Frais d'inscription

Le club organisateur et le Comité 35 se partagent la somme totale des inscriptions selon la répartition suivante 40% pour le club organisateur et 60% pour le Comité

Les tarifs d'inscriptions sont de 12 € pour un tableau et de 16 € pour deux tableaux.

10.2 Restauration

Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il doit le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette doivent rester raisonnables (dans la même moyenne que pour les tournois privés).

Un repas convivial entre le samedi et le dimanche est conseillé. Il est organisé par le club support. Tous les joueurs peuvent y participer. Le tarif doit être attractif de façon à faire participer un maximum de monde. Le club communique en amont (plaquette d'invitation) sur cet événement afin de permettre à chacun de s'inscrire.

10.3 Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions du club organisateur à l'occasion du Championnat 35 Vétérans lui sont entièrement acquis (Tombola, jeux...).

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1 Juge Arbitrage

Désignation

Les Juges-Arbitres du Championnat 35 Vétérans sont désignés par le Comité 35 en accord avec le club organisateur à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge-Arbitre principal est de grade Ligue Certifié, au minimum.

Indemnités

Les indemnités des Juges-Arbitres sont à la charge du Comité 35.

Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par jour de compétition) des Juges-Arbitres sont entièrement à la charge du Comité 35.

Restauration

Les frais de restauration des Juges-Arbitres sont à la charge du club organisateur.

Sauf, le(s) petit(s) Déjeuner qui est (sont) à la charge du Comité 35.

Hébergement

Le club organisateur veille à l'hébergement des Juges-Arbitres. Le coût est à la charge du Comité 35.

Une chambre individuelle bénéficiant d'une connexion internet est un minimum requis. Suivant l'éloignement géographique du JA par rapport au club organisateur, la nuitée du vendredi est également à la charge du Comité 35.

11.2 Arbitrage

Les matchs seront auto-arbitrés par les joueurs.

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Ceux-ci sont alors à la charge du club.

12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

12.1 Désignation de l'organisateur

Les clubs bretonnais souhaitant organiser ce Championnat 35 Vétérans doivent envoyer un dossier de candidature motivé au secrétariat du Comité 35, au plus tard au 30 septembre de la saison en cours.

Le club organisateur dépose un dossier de candidature pour l'organisation de la compétition sur 2 jours.

Il est possible d'organiser ce championnat avec le regroupement de 2 clubs, à condition que la distance entre les deux salles de la compétition soit inférieure à 10 km.

12.2 Obligation logistique pour le club organisateur

Salle

Le club organisateur doit disposer d'au moins 7 terrains, dans une ou deux salles, sur 2 jours.

Le club doit prévoir des scoreurs, à minima, pour les finales.

Table de marque

La table de marque doit être tenue en permanence par 2 personnes, bénévoles ou salariés du Comité 35. Le club support pouvant fournir son aide s'il le désire.

Le club assure la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, sono, affichage, assistance médicale, etc.)

Buvette

Le club organisateur prévoit pendant toute la compétition pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante ainsi qu'une buvette. (Le nombre de compétiteurs est communiqué par le Comité 35 à la suite de la phase d'inscription). Celle-ci doit être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites.

Soirée conviviale le samedi soir souhaitable

12.3 Modalités de l'organisation

Le club organisateur envoie un document d'invitation avec plan d'accès aux salles 40 jours avant la date de la compétition au Comité 35.

Le club organisateur respecte le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.

Le club organisateur entreprend les démarches pour médiatiser le championnat auprès des élus locaux, et de la presse locale.

Le club organisateur informe la presse locale des résultats finaux.

13. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation est faite sur Poona par le GEO du Comité 35.

Le GEO du Comité 35 rédige également le règlement particulier qui est joint à la demande d'autorisation de tournoi, procède à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

14. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Lors des cérémonies protocolaires, les supports visuels du Comité 35 (banderoles, kakémonos) et différents partenaires sont affichés près des podiums

Le club organisateur met à disposition un podium (à minima de deux marches).

1. Discours du représentant du Comité 35
2. Discours du président du club organisateur
3. Discours des partenaires du club support (Facultatif)
4. Remises des récompenses